

2) Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différentes demandes de subventions au titre de l'année 2017 et propose d'attribuer les subventions selon le tableau suivant :

Nom des associations	montant 2016	proposition 2017
ADMR	250,00 €	250,00 €
AFR	1 700,00 €	1 700,00 €
Anciens combattants	130,00 €	130,00 €
Anjou Guinée Kissidougou	130,00 €	130,00 €
Anjou Muco	40,00 €	40,00 €
Amis réunis	450,00 €	450,00 €
Asso Prévention Routière	100,00 €	50,00 €
Asso Régionale des Mutilés de la Voix des Pays de la Loire	40,00 €	40,00 €
Association Sportive Soulaire Feneu	1 250,00 €	1 250,00 €
Bibliothèque	1 150,00 €	1 150,00 €
BTP CFA	70,00 €	0,00 €
Cercle Harry de Villoutreys	350,00 €	350,00 €
CFA Métiers de l'Alimentation	35,00 €	0,00 €
Collège Jean Zay	150,00 €	150,00 €
Comice agricole Chateaufort et Tiercé	130,00 €	140,00 €
Caravelles (les petites)	350,00 €	350,00 €
Dartwinn (fléchettes)	350,00 €	0,00 €
France Alzheimer	40,00 €	40,00 €
GIC	300,00 €	300,00 €
Groupe de Secours Catastrophe Français (pompiers)	0,00 €	40,00 €
Groupement de Défense Organismes Nuisibles	430,00 €	430,00 €
Handisport Angers	60,00 €	40,00 €
Ligue Nationale Contre le Cancer	40,00 €	40,00 €
Maison Familiale Brissac Quincé	35,00 €	0,00 €
Maison Familiale des Mauges	35,00 €	0,00 €
Maison Familiale Le Cèdre St Barthélémy d'Anjou	70,00 €	0,00 €
Maison Familiale Les Sources La Meignanne	70,00 €	70,00 €
Maison Familiale Rurale Champigné	35,00 €	0,00 €
Maison Familiale Rurale Craon	0,00 €	35,00 €
Maison Familiale Rurale Segré	0,00 €	35,00 €
Mam'ita	0,00 €	120,00 €
Pétanque Club S et B	650,00 €	650,00 €
Ping Pong S et B	700,00 €	700,00 €
Restaurants du Cœur 49	200,00 €	0,00 €
Secours catholique	0,00 €	100,00 €
Solidarité Paysans 49	60,00 €	60,00 €
Tréteaux tardifs (théâtre)	350,00 €	350,00 €
Vie libre	40,00 €	40,00 €
Projets associatifs	1 775,00 €	0,00 €
TOTAL	11 565,00 €	9 230,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'octroi des subventions pour l'année 2017 selon le tableau ci-dessus
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

3) Taux d'imposition 2017

Les taux appliqués pour les trois taxes en 2016 étaient de :

- 15,48 % pour la taxe d'habitation
- 23,99 % pour la taxe foncière bâti
- 45,26 % pour la taxe foncière non bâti

Pour toutes ces taxes, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer selon la proposition suivante :

- maintien des taux de 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que les taux d'imposition des trois taxes directes locales seront les suivants en 2017 :

- Taxe d'habitation : 15,48 %
- Taxe foncière bâti : 23,99 %
- Taxe foncière non bâti : 45,26 %
- APPROUVE le maintien des taux de 2016 concernant la fixation des taux pour 2017
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

4) Aménagement de la voirie – route de Cheffes – demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Amendes de police

La commune projette d'aménager la route de Cheffes. Cet aménagement va permettre de :

- créer un cheminement piétonnier qui respecte les règles d'accessibilité
- structurer le stationnement
- rénover la voirie
- séparer les flux de circulation
- limiter la vitesse sur la RD 109 par l'aménagement d'entrée de bourg et la création d'un plateau à - de 5 % au niveau de la route de Cheffes
- limiter la vitesse sur la route de Cheffes par la diminution de la largeur de la voirie à 5 ml et la création de deux écluses

Les estimations de ces travaux nous ont été communiquées par Angers Loire Métropole et représentent un total de 119 078,00 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le projet s'inscrit dans le cadre des amendes de police au titre des aménagements de bourg : cet aménagement comporte, à la fois, des aménagements de sécurité dans les limites de l'agglomération et des travaux d'accessibilité au niveau de la voirie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre des amendes de police 2017 pour les travaux d'aménagement de la route de Cheffes, pour un montant de 12 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de subvention pour les travaux d'aménagement de la route de Cheffes pour un montant de 12 000 € HT
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

5) Aménagement de la voirie - route de Cheffes - demande de subvention auprès de la Préfecture – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

La commune projette d'aménager la route de Cheffes. Cet aménagement va permettre de :

- créer un cheminement piétonnier qui respecte les règles d'accessibilité
- structurer le stationnement
- rénover la voirie
- séparer les flux de circulation
- limiter la vitesse sur la RD 109 par l'aménagement d'entrée de bourg et la création d'un plateau à - de 5 % au niveau de la route de Cheffes
- limiter la vitesse sur la route de Cheffes par la diminution de la largeur de la voirie à 5 m et la création de deux écluses

Les estimations de ces travaux nous ont été communiquées par Angers Loire Métropole et représentent un total de 119 078,00 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le projet s'inscrit dans le cadre de la DETR au titre des aménagements de bourg : cet aménagement comporte, à la fois, des aménagements de sécurité dans les limites de l'agglomération et des travaux d'accessibilité au niveau de la voirie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'aménagement de la route de Cheffes, pour un montant de 44 967,30 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention auprès de la Préfecture

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de subvention pour les travaux d'aménagement de la route de Cheffes pour un montant de 44 967,30 € HT
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

6) Convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération route de Briollay RD 109

La commune de Soulaire et Bourg souhaite aménager l'entrée d'agglomération ainsi que le carrefour des Chapelles, la route de Briollay et la Route Départementale 109. Ce projet a pour objectif la réduction de la vitesse.

Cependant, il convient d'établir une convention entre la commune de Soulaire et Bourg et le Conseil Départemental, afin d'autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental des aménagements et d'en définir les modalités et les responsabilités d'entretien.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention de travaux et d'entretien avec le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention avec le Conseil Départemental
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

7) Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Compte de Gestion transmis par le trésorier présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES NETTES	353 209,70 €	1 098 163,60 €	1 451 373,30 €
DEPENSES NETTES	400 457,91 €	1 062 559,92 €	1 463 017,83 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	- 47 248,21 €	+ 35 603,68 €	-11 644,53 €

Monsieur le Maire précise qu'il n'apparaît pas de discordances entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de Gestion 2016

8) **Compte Administratif 2016**

Monsieur le Maire quitte la séance.

En vertu de l'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GARNIER, premier adjoint – en charge des finances communales – est élu président.

Monsieur GARNIER rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le Compte Administratif est un bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Monsieur GARNIER propose au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif présentant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
011	Charges à caractère général	232 407,00 €	216 048,62 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	552 848,00 €	548 407,12 €
014	Atténuations de produits	198 049,00 €	180 348,00 €
022	Dépenses imprévues	9 691,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	241 097,10 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 644,11 €	32 643,76 €
65	Autres charges de gestion courante	82 858,00 €	72 392,72 €
66	Charges financières	14 051,30 €	12 719,70 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	
TOTAL		1 363 845,51 €	1 062 559,92 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
002	Excédent de fonctionnement reporté	330 772,51 €	
013	Atténuations de charges	20 000,00 €	24 928,44 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	157 666,00 €	160 868,05 €
73	Impôts et taxes	533 804,00 €	548 811,91 €
74	Dotations, subventions et participations	283 553,00 €	321 071,14 €
75	Autres produits de gestion courante	36 300,00 €	36 386,27 €
77	Produits exceptionnels	1 750,00 €	6 097,79 €
TOTAL		1 363 845,51 €	1 098 163,60 €

Réalizations de l'exercice - section de fonctionnement	35 603,68 €
Excédent 2015 reporté	330 772,51 €
Résultat cumulé - section de fonctionnement	366 376,19 €
Affectation en réserve	95 011,26 €
Report en fonctionnement 2017	271 364,93 €

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
001	Déficit d'investissement reporté	47 763,05 €	
020	Dépenses imprévues	28 684,00 €	
041	Opérations patrimoniales	2 262,83 €	2 262,83 €
16	Emprunts et dettes assimilées	58 868,61 €	55 705,01 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	6 784,80 €
204	Subventions d'équipement versées	38 500,00 €	38 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	210 518,77 €	174 835,78 €
23	Immobilisations en cours	10 518,36 €	7 501,58 €
458111	Dépenses (à subdiviser par mandat)	37 232,00 €	26 711,63 €
458112	Dépenses (à subdiviser par mandat)	88 200,00 €	88 156,28 €
TOTAL		532 547,62 €	400 457,91 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Emis
021	Virement de la section de fonctionnement	241 097,10 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 644,11 €	32 643,76 €
041	Opérations patrimoniales	2 262,83 €	2 262,83 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 019,68 €	155 227,06 €
13	Subventions d'investissement	21 700,00 €	21 740,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 530,90 €	25 220,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	421,91 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	812,70 €
458211	Recettes (à subdiviser par mandat)	36 293,00 €	36 293,00 €
458212	Recettes (à subdiviser par mandat)	84 000,00 €	78 588,44 €
TOTAL		532 547,62 €	353 209,70 €

Réalisations de l'exercice - section d'investissement	47 248,21 €
Déficit 2015 reporté	47 763,05 €
Résultat cumulé - section d'investissement	95 011,26 €
Reste à réaliser en dépenses	0,00 €
Besoin de financement (au 1068 en 2017)	95 011,26 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2016 tel que présenté ci-dessus
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

9) Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif 2016 a montré un excédent de fonctionnement de **366 376,19 €** et propose d'affecter **95 011,26 €** en section d'investissement pour la couverture du besoin de financement soit inscription au compte 1068 en 2017 et de reporter **271 364,93 €** en excédent de fonctionnement au 002 en 2017.

Le solde d'exécution d'investissement 2016 est inscrit au compte 001 (déficit) pour **95 011,26 €** en 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 comme suit :
 - le report de l'excédent de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2016 à la section de fonctionnement du BP 2017 (271 364,93 €)
 - le report du solde de l'excédent de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2016 à la section d'investissement du BP 2017 (95 011,26 €)
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

10) Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'année 2017 tel qu'il a été préparé par la commission chargée des finances. Le budget est voté par chapitre.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 011 - Charges à caractère général : 249 543,10 €
- 012 - Charges de personnel : 515 761,00 €
- 014 - Atténuation de produits : 179 766,00 €
- 022 - Dépenses imprévues : 0,00 €
- 023 - Virement à la section d'investissement : 271 364,93 €
- 68-042 - Opérations d'ordre transfert entre sections : 36 097,74 €
- 65 - Autres charges de gestion courante : 74 363,00 €
- 66 - Charges financières : 14 824,00 €
- 67 - Charges exceptionnelles : 0,00 €

Total : 1 341 719,77 €

Recettes :

- 002 - Excédent reporté : 271 364,93 €
- 013 - Atténuation de charges : 10 000,00 €
- 70 - Produits des services : 168 811,56 €
- 73 - Impôts et taxes : 552 672,00 €
- 74 - Dotations et participations : 299 751,28 €
- 75 - Autres produits de gestion courante : 35 000,00 €
- 77 - Produits exceptionnels : 4 120,00 €

Total : 1 341 719,77 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- 001 - Solde d'exécution reporté : 95 011,26 €
- 020 - Dépenses imprévues : 20 000,00 €
- 041 - Opérations patrimoniales : 0,00 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 64 198,41 €
- 20 - Immobilisations incorporelles : 46 636,00 €
- 204 - Subventions d'équipement : 17 278,00 €
- 21 - Immobilisations corporelles : 143 649,07 €
- 23 - Immobilisations en cours : 150 688,19 €
- 458111 - Dépenses à subdiviser par mandat : 36 293,00 €
- 458112 - Dépenses à subdiviser par mandat : 105 349,96 €

Total : 679 103,89 €

Recettes :

- 021 - Virement de la section de fonctionnement : 271 364,93 €
- 28-040 - Opérations d'ordre transfert entre sections : 36 097,74 €
- 041 - Opérations patrimoniales : 0,00 €
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 87 987,00 €
- 13 - Subventions d'investissement : 47 000,00 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 0,00 €
- 21 - Immobilisations corporelles : 0,00 €
- 23 - Immobilisations en cours : 0,00 €
- 458211 - Recettes à subdiviser par mandat : 36 293,00 €
- 458212 - Recettes à subdiviser par mandat : 105 349,96 €
- 1068 - Excédent de fonctionnement : 95 011,26 €

Total : 679 103,89 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 2 abstentions (Mme Eloy Angélique et Mr Picard Tignon Mickaël), 11 voix pour :

- APPROUVE le Budget Primitif 2017
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

11) Tarification de l'ALSH intercommunal

Suite à la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) intercommunal (avec la commune de Feneu), la commune doit modifier la facturation de l'ALSH.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la tarification de l'ALSH intercommunal qui sera applicable à compter du 13 février 2017.

ALSH			
Quotient familial	Tarif repas	Tarif ½ journée	Total tarif ½ journée
< 450	3,77 €	4,50 €	8,27 €
450 < 750	3,77 €	6,00 €	9,77 €
750 < 1000	3,77 €	6,50 €	10,27 €
> 1000	3,77 €	6,65 €	10,42 €
ALSH			
Quotient familial	Tarif repas (adolescents compris)	Tarif journée (adolescents compris)	Total tarif journée (adolescents compris)
< 450	3,77 €	2,39 €	6,16 €
450 < 750	3,77 €	6,63 €	10,40 €
750 < 1000	3,77 €	9,36 €	13,13 €
> 1000	3,77 €	10,88 €	14,65 €
pas de ½ journée les jours de sortie et pendant les vacances estivales			
5,50 € l'après-midi de 13h30 à 17h30 pour les adolescents			
3 € en supplément pour sortie ALSH et club ado / veillée ado			
Tarif dégressif pour les familles avec :			
- 2 enfants : - 5 % sur le prix pour le 2ème enfant			
- 3 enfants : - 10 % sur le prix pour le 3ème enfant			
- au-delà de 3 enfants : - 15 % sur le prix pour les enfants après le 3ème enfant			
25 % en supplément pour les familles hors commune (sauf Ecuillé : convention ; sauf Feneu : ALSH intercommunal)			
garderie : 0,81 € la ½ h à partir de 17h30			
7 € en supplément par famille pour dépassement des horaires de la garderie du soir			
facturation au prix maximum en cas de non communication du quotient familial			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification de l'ALSH intercommunal
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Tour de table :

- Délibération : adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Jean-François Raimbault : nous avons la possibilité de solliciter le CAUE dans le cadre de l'étude de faisabilité de notre futur projet de lotissement. Pour l'instant, nous ne l'avons

jamais sollicité, la dernière fois c'était pour l'étude de la « place de la Découverte ». Nous réfléchissons pour y adhérer ou pas en 2018.

- Délibération : attribution des subventions aux associations

Chantal Blot : les subventions sont à peu près les mêmes que l'année dernière. Pour le BTP, le CFA et les Maisons Familiales, cela dépend des demandes, en fonction de la présence d'élèves originaires de Soulaire et Bourg. « Dartwinn » (fléchettes) ne demande pas de subvention, cette association considère qu'elle n'en a pas besoin. Nous avons donné une subvention à « Mam'ita » car maintenant l'association a son siège à Soulaire et Bourg. Nous n'avons pas eu de demande des « Restos du cœur ». La commission « associations sportives, culturelles, animation » se réunira pour revoir les conditions d'octroi des subventions de l'année prochaine, avec par exemple, des appels à projets à financer.

- Délibération : taux d'imposition 2017

Jean-François Raimbault : il s'agit bien des taux communaux ! Le fait de ne pas augmenter le taux d'imposition de la commune est une réponse en reconnaissance de l'engagement des Soleirebourgiens et Soleirebourgiennes à la « journée citoyenne ». Grâce à cet événement nous avons gagné 500h de travail, soit un gain de 11 000 € (15 000 € - 4 000 € de frais), alors que l'augmentation du taux d'imposition ne nous ferait gagner que 6 000 € environ. Nous le faisons malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat de 9 000 €.

- Délibération : aménagement de la voirie - route de Cheffes - demande de subvention auprès du Conseil Départemental - amendes de police
- Délibération : aménagement de la voirie - route de Cheffes - demande de subvention auprès de la Préfecture - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Jean-François Raimbault : ces travaux rentrent dans la programmation de l'année 2017 pour la voirie ainsi que dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la voirie de fin 2015 à 2020. Il s'agit de la route de Cheffes, à partir de l'abribus jusqu'au panneau de sortie de l'agglomération de Soulaire et Bourg.

- Délibération : convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération route de Briollay RD 109

Jean-François Raimbault : pour un moindre coût, nous pouvons faire des aménagements s'intégrant dans la dépense globale des 119 078,00 € HT.

- Délibération : Compte de Gestion 2016

Jean-François Raimbault : il s'agit du montant global des 2 sections associées.

Angélique Eloy : si le résultat est négatif, nous repartons avec ça en moins pour l'année suivante.

Jean-François Raimbault : oui, mais nous faisons une régulation par le résultat cumulé des années précédentes. Pour réduire ce risque, il faut s'en tenir à ce qui a été prévu au budget et

être rigoureux dans l'exercice budgétaire. Cependant, nous ne sommes pas à l'abri de dépenses qu'il n'était pas possible de prévoir.

- Délibération : Compte Administratif 2016

Jean-Luc Garnier : il est vrai que les écritures d'ALM diminuent notre capacité d'autofinancement.

- Délibération : Budget Primitif 2017

Jean-Luc Garnier : il y a des charges de fonctionnement incompressibles et nous manquons de patrimoine communal pour obtenir des recettes d'investissement.

- Délibération : tarification de l'ALSH intercommunal

Lyne Legrand : la CAF exige un tarif unique pour les communes de Feneu et de Soulaire et Bourg dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

- Questions diverses :

Isabelle Chauveau : nous allons mettre en place, avec M. Delahaye, une exposition de peinture, qui se déroulera à son domicile, les 3, 4 et 5 juin 2017, cette information paraîtra dans le prochain « flash info ». Je connais moi-même 2 ou 3 artistes, M. Delahaye également, il faudrait voir s'il y en a d'autres aux alentours.

Jean-François Raimbault : les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017 de 8h à 19h et les élections législatives les 11 et 18 juin 2017 de 8h à 18h. Nous devons nous organiser pour les permanences, merci de me préciser qui, parmi vous, seront présents ou absents. Ensuite, nous verrons si nous avons besoin de faire appel à des assesseurs extérieurs au Conseil municipal.

Marina Toullier : les jeunes de l'association de « football » pourraient faire la peinture d'accroche des poteaux du terrain de foot le 19 avril 2017, pendant les vacances scolaires. Il faut s'organiser pour cela afin que la couche de peinture soit faite pendant la journée citoyenne du 20 mai 2017.

Jean-François Raimbault : nous allons acheter la peinture avant et demander aux agents des services techniques d'être présents.

Marina Toullier : les sponsors pour les tee-shirts seraient M. Roussiassé, Kiabi et Id'bain.

Séverine Menet : pour le local à louer derrière la boulangerie, savez-vous quel est le panier moyen par habitant en coiffure ?

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h15.